

ŒUVRES D'ART DANS L'ISF : LE MARCHÉ DE L'ART S'ALARME

PAR ALEXANDRE CROCHET

Les représentants du marché de l'art ne décolèrent pas après le vote le mercredi 8 octobre en commission des Finances à l'Assemblée nationale d'un amendement visant à intégrer les œuvres d'art dans l'assiette de l'impôt sur la fortune (ISF).

Alors que la FIAC ouvre le 22 octobre prochain au Grand Palais, cet amendement est de nature à semer le trouble aussi bien chez les marchands que chez les collectionneurs, sur le premier comme sur le second marché. « *Le vrai problème de cet amendement est qu'il manque sa cible, et ne prend pas en compte les conséquences néfastes. C'est un contresens total* », s'insurge le président du comité professionnel des galeries d'art, Georges-Philippe Vallois, joint samedi. Dans l'urgence, ce dernier a contacté en fin de semaine dernière le président de Sotheby's France, Guillaume Cerutti, afin d'adresser un argumentaire au gouvernement. Comme

Je réalise de moins en moins d'aménagements à Paris pour des collectionneurs français, qui partent en masse hors de nos frontières

les plus gros collectionneurs se sont déjà organisés pour installer leurs collections à l'étranger ou les ont hébergés dans des fondations, les victimes de cette mesure seraient « *les collectionneurs qui ont acheté très tôt, parfois en se sacrifiant, des artistes qui ont aujourd'hui pris de la valeur* ». Non seulement, c'est leur engagement qu'on stigmatiserait, mais aussi les musées qui en paieraient le prix : « *plus personne ne voudra prêter aux institutions, de peur d'être dénoncé au fisc* », argumente Georges-Philippe Vallois. Sans parler de la complexité technique d'évaluer les œuvres auprès des assurances lors de ces prêts, l'un des aspects qui rendent cette mesure inapplicable. En outre, le non-assujettissement des œuvres d'art à l'ISF a jusqu'ici permis de nombreuses dations et donations aux musées, telles la donation Daniel Cordier ou la dation Breton, au musée national d'art moderne/Centre Pompidou, donations précieuses avec la diminution drastique des budgets d'acquisitions des musées français. En cas de taxation, les collectionneurs risqueraient de délocaliser leurs œuvres ou de s'en séparer sur le marché, autant de trésors en moins pour nos musées... « *Je réalise de moins en moins d'aménagements à Paris pour des collectionneurs français, qui partent en masse hors de nos frontières* », se désole un grand architecte d'intérieur hexagonal.

De son côté, Jean-Pierre Osenat, le président du Symev, syndicat national des maisons de ventes volontaires, juge

la proposition « *à la fois démagogique, anti-économique et anti-culturelle* ». Et de noter la difficulté de définir la valeur artistique des objets et du mobilier, qui entraînerait « *des procédures fiscales inquisitoriales* », ainsi que le danger qui pèse sur l'activité économique des galeries et maisons de ventes qui risqueraient de fermer.

Dans le texte de l'amendement controversé, la démarche est présentée comme un désir « *d'encadrer des pratiques et un marché spéculatifs* ». Pour le président du comité professionnel des galeries d'art, « *contrairement à l'immobilier, l'art ne produit pas de rendement. Jusqu'à la revente, taxée, le possesseur n'a aucune idée de ce que cela va valoir. Certains artistes très médiatisés à un moment donné ont totalement disparu ensuite de la scène, et leur cote s'est effondrée* », souligne-t-il. Difficile donc selon lui de taxer l'art contemporain de spéculatif. Et de prendre en exemple les installations, qui sont difficiles à revendre. « *Un artiste comme Gilles Barbier [qu'il représente] vaut en général de 20 000 à 50 000 euros. Mais les tarifs grimpent à plus de 100 000 euros pour une installation, qui demande un gros investissement de production. Aux enchères, les commissaires-priseurs les estiment fréquemment dix fois moins que leur prix initial. Que va demander Bercy ? Taxer la générosité d'acheteurs qui s'engagent parfois avec déraison ?* ».

Cette mesure serait fatale aux artistes français dans le concert international. Selon le Contemporary Market Report 2013-2014 d'Artprice publié cet automne, si la France reste à la 4^e place mondiale par le total vendu, en recul de 10 %, les artistes hexagonaux ont disparu de la liste des 100 artistes contemporains (nés après 1945) les mieux vendus sur le marché... « *Taxer les œuvres d'art à l'ISF aura donc de graves conséquences sur le rayonnement de l'art français et sur la créativité de la France alors que la compétition induite par la mondialisation se joue aussi sur ce terrain culturel* », souligne pour sa part Jean-Pierre Osenat. Introduire cette taxation serait même une première mondiale...

Il y a deux ans, le député Christian Eckert, rapporteur général du budget à l'Assemblée, avait fait adopter une mesure similaire par la commission des Finances, rejetée ensuite en séance sous la pression du gouvernement et des professionnels de l'art.

Notons enfin une certaine confusion parmi les politiques vis-à-vis de cet amendement UDI, puisque Yves Jégo (UDI) a indiqué vendredi qu'en réalité, il ne faisait pas partie des signataires de l'amendement déposé par ses collègues députés de l'UDI Philippe Vigier et Jean-Christophe Lagarde. L'amendement, pour être adopté, devra encore être voté cette semaine lors de son examen à l'Assemblée. ■